



Séance du Conseil municipal du 14 mai 2018

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR
L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT
ET DE COMMERCES (FIVEAC) »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2017 établi par la Société AUDIT Prestige SA, sise rte du Mandement 197 à Satigny, daté du 13 février 2018;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 9 mai 2018;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTÉ / REFUSÉ

1. Les comptes 2017 de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), tels que relevés dans le rapport daté du 13 mars 2018 établi par la Société AUDIT Prestige SA, sise rte du Mandement 197 à Satigny.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), de la gestion de ses comptes 2017, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.